

Contribution n° 2 de l'association ACTEVI sur l'enquête publique « Weiden-Telles de la Poterie »

Prenant en compte la prolongation de 15 jours de la durée de l'enquête publique, cette contribution complète le précédent document déposé dans le registre en mairie, le 14 octobre dernier par l'association Actevi.

Pas de projet présenté -> intérêt général non démontré -> révision du PLU injustifiée

Actevi tient à rappeler qu'une révision du PLU se justifie si elle est sous tendue par une opération d'intérêt général.

La municipalité a annoncé (non officiellement) l'abandon du projet immobilier présenté initialement et dont le caractère d'intérêt général avait été infirmé par l'enquête.

Il semble incompréhensible que cet arrêt du projet n'ait pas arrêté la procédure de révision du PLU.

Certes, la municipalité a présenté de vagues axes de réflexion à un petit groupe informel d'habitants. Mais, cela de manière très confidentielle et sans rien qui permette de se faire une idée raisonnable de l'intérêt général des mesures proposées dans la révision du PLU (notamment le déclassement du bâtiment CPAM, l'augmentation de la SHON autorisée sur la zone UZ7, ...). Le besoin de densification n'est pas en soi une justification car il est déjà inclus dans les objectifs du PLU actuel.

Une révision du PLU doit être conditionnée par une opération d'intérêt général.

Comment peut-on juger de l'intérêt général d'un projet qu'on ne connaît pas ?

Si la révision en cours est validée, cela signifierait la suppression de la protection du bâtiment de la CPAM . Comment peut-on juger de l'intérêt intrinsèque de cette mesure considérée unanimement comme nécessaire dans le PLU de décembre 2005 ?

Valider les mesures demandées dans la révision actuelle reviendrait à donner un blanc seing qui aboutirait par exemple à créer de nouvelles nuisances sur le bas du square Weiden et sur l'avenue Victor Cresson sans que les habitants concernés puissent réagir.

Actevi estime qu'il n'est pas possible de donner une suite favorable à ce projet de révision du PLU.

.../...

Vers une nouvelle méthode ...

On ne peut que se réjouir de la décision de la municipalité d'arrêter le projet actuel et espérer que cela :

- signifie l'abandon de la méthode actuelle où ce sont les projets des promoteurs qui conditionnent l'évolution du PLU ;
- préfigure un nouveau processus où les choix d'urbanisme des différentes ZAC seront établis en amont dans le cadre d'une réelle et approfondie consultation de la population et des associations et que ce seront ces choix qui impacteront le PLU et s'imposeront aux promoteurs.

A titre d'illustration, il ressort clairement du débat public qu'il convient de limiter les hauteurs maximales constructibles autour du square Weiden afin de ne pas l'étouffer et de protéger son ensoleillement et qu'une nouvelle révision PLU devrait prendre en compte ce besoin.

Une nouvelle méthode s'appuyant sur les besoins des citoyens et sur l'intelligence collective permettra d'aboutir à des projets beaucoup plus pertinents et consensuels .
